# 12.5. EXEMPLE DE RAPPORTS D'AUDIT

# Consignation et discussion des résultats

Les résultats d'audit doivent être consignés dans des documents de travail lors de l'audit. Ces documents exposent clairement les problèmes ou les erreurs identifiées, leurs conséquences et la solution proposée par le contrôleur. L'entité contrôlée doit toujours pouvoir donner son avis sur les résultats afin qu'il soit pris en compte dans le rapport d'audit.

Le rapport d'audit est le support principal en matière de communication des résultats d'un audit. Les rapports doivent être clairs et concis, mettre en évidence les conclusions principales de l'audit et indiquer les mesures à prendre pour remédier aux lacunes détectées. Tous les rapports doivent contenir un résumé des principales constatations et conclusions, et formuler les recommandations essentielles. Un exemple de rapport standard utilisé par la DG XX figure à l'annexe 5 du présent manuel.

Pendant l'audit, le personnel compétent de l'entité contrôlée doit pouvoir émettre un avis au sujet des principales erreurs et faiblesses (par exemple, lors d'une réunion récapitulative à la fin de l'audit) afin de confirmer le jugement du contrôleur sur la nature de l'erreur ou de la faiblesse et permettre une discussion et un accord sur les actions nécessaires pour corriger les erreurs ou améliorer les systèmes. À ce stade, il est également possible de préparer la structure du rapport d'audit. À la suite de la conclusion de l'audit, les contrôleurs doivent rédiger le plus rapidement possible un rapport préliminaire pour que les entités contrôlées soient en mesure de pallier les faiblesses dès qu'elles le peuvent. Une fois le rapport préliminaire préparé, il est envoyé aux entités contrôlées qui disposent d'un délai déterminé pour le commenter.

Les rapports doivent contenir des détails suffisants sur les constatations et les conclusions de l'audit pour montrer à l'entité contrôlée les faiblesses des systèmes, et des recommandations essentielles indiquant clairement les mesures nécessaires prendre. Le rapport doit également décrire la méthode de suivi utilisée par le contrôleur une fois

l'audit terminé pour vérifier si des mesures correctives ont bien été mises en œuvre, par exemple en demandant des rapports écrits de l'entité contrôlée exposant les mesures prises en réponse aux recommandations.

Le rapport final est établi à l'expiration du délai imparti pour les commentaires et tient compte, le cas échéant, de ces commentaires.

# Structure du rapport d'audit

Le rapport d'audit doit contenir les éléments suivants :

- 1. Résumé
- 2. Objectifs et champs de l'audit
- 3. Constatations et conclusions
- 4. Recommandations

#### Résumé

Le résumé donne une vue d'ensemble des objectifs et du champ de l'audit, présente les principales constatations et conclusions (en exposant clairement les forces et les faiblesses essentielles identifiées et leur impact) ainsi que des recommandations indiquant les domaines essentiels que doit traiter en priorité l'entité contrôlée.

# Objectifs et champ de l'audit

Les objectifs de l'audit doivent être définis et son champ décrit brièvement.

Les informations fournies doivent indiquer quelles sont les autorités et les actions retenues pour l'examen, les raisons de ce choix, et décrire dans les grandes lignes les contrôles effectués.

#### Constatations et conclusions

Cette section regroupe les constatations et les conclusions de l'audit. Elle doit fournir une analyse claire et logique de tous les problèmes identifiés et de leur impact. Le rapport doit fournir suffisamment de détails sur les faiblesses des systèmes de gestion et de contrôle afin de permettre à l'entité contrôlée de vérifier les points exposés et de prendre des mesures correctives. Il doit également comprendre une brève description

de tous les éléments des systèmes de gestion et de contrôle gérés par les autorités choisies qui sont différents de la piste d'audit et une évaluation globale du système de gestion et de contrôle.

Dans le cas d'audits réalisés auprès des responsables de la gestion de projets, le rapport doit fournir une brève description factuelle de l'action entreprise, ainsi que les constatations et conclusions concernant le fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle à la lumière des tests d'audit effectués surplace.

## Recommandations

Les rapports doivent inclure des recommandations spécifiques concernant les mesures que doit prendre l'entité contrôlée pour éliminer les faiblesses décelées lors de l'audit. Ces recommandations doivent être claires et prouver de façon convaincante la nécessité des mesures à prendre. Elles doivent être directement liées aux faiblesses identifiées et exposées dans la section relative aux constatations et aux conclusions. L'idéal serait de définir un délai pour prendre les mesures nécessaires et faire rapport à ce sujet. Les recommandations constituent la base des futurs contrôles de sujvi.

### **Exemple de rapport d'audit pour les Fonds structurels**

Confidentiel

# Exemplaire n°:

Rapport sur l'audit des systèmes de gestion et de contrôle mis

en œuvre pour les opérations au titre des Fonds structurels (région et État membre)

(date)

#### A. RESUME

#### 1.AVANT-PROPOS

Le présent rapport présente les résultats d'un audit des systèmes de gestion et de contrôle mis en œuvre par (pays/autorité) pour les opérations cofinancées par la Communauté au titre du (programme opérationnel, Fonds, etc.). L'audit s'est déroulé conformément à la (règlement.....) auprès des entités suivantes :

- 2 Autorités des États membres......
- 2 Responsables de la gestion de programmes/projets......

Au cours de l'audit, des visites ont été effectuées également auprès de *contrôleurs internes*, *etc.* 

# 2. MÉTHODOLOGIE ET OBJET DE L'AUDIT

Le présent audit avait pour objet d'examiner l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle mis en place afin de prévenir, de détecter et de corriger les erreurs et les irrégularités constatées. À cet effet, les objectifs spécifiques suivants ont été définis :

- 2 Objectif 1
- 2 Objectif 2

L'audit a été effectué conformément aux dispositions du Manuel d'audit des systèmes de gestion et de contrôle de la DG XX. Fondé sur une démarche « descendante », l'audit a donné lieu à un examen des systèmes de gestion et de contrôle mis en œuvre par les autorités compétentes des États membres, y compris les tests de fonctionnement des contrôles, couplé à des vérifications effectuées auprès d'une sélection de responsables de la gestion de programmes/projets et destinées à tester l'efficacité des contrôles opérés par les autorités des États membres.

#### 3. PRINCIPALES CONSTATIONS ET CONCLUSIONS

Une discussion sur les constatations et conclusions de l'audit a eu lieu avec les entités contrôlées. Le présent rapport tient compte de leurs réponses et de toute information recueillie postérieurement à l'audit. Les constatations et conclusions sont décrites en détail dans le corps du présent rapport. Les principales sont les suivantes :

- Constatation 1
- Constatation 2

# 4. RECOMMANDATIONS

Au vu des principales constatations et conclusions présentées cidessus, le contrôle financier émet les recommandations clés suivantes qui appellent une action immédiate :

2 recommandation 2

#### **B. RAPPORT PRINCIPAL**

# 1. MÉTHODOLOGIE ET OBJET DE L'AUDIT

L'audit a consisté en un examen des systèmes de gestion et de contrôle mis en œuvre par (*autorité*) au titre du (*programme opérationnel, Fonds*). Compte tenu de l'évaluation des risques et des résultats des audits précédents, les objectifs d'audit suivants ont été définis :

2 objectif 1

2 objectif 2

Outre l'audit réalisé auprès de (*autorité*), des visites ont également été effectuées auprès des entités ci-après en vue de tester l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle utilisés (voir annexe 1 pour des précisions sur les programmes/projets examinés) :

2 autorité 1

2 responsable de la gestion du programme/projet A

2 responsable de la gestion du programme/projet B

L'audit a été effectué conformément aux dispositions du manuel d'audit des systèmes de gestion et de contrôle de la DG XX pour les Fonds structurels. Il a donné lieu à un examen de la piste d'audit documentée, et notamment à des tests de fonctionnement des contrôles et à la vérification sur place d'un échantillon de déclarations de dépenses auprès des autorités des États membres et des responsables de la gestion de programmes/projets concernés.

# 2. CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS DÉTAILLÉES DE L'AUDIT

- a. Constatations et conclusions générales sur les systèmes de gestion et de contrôle
  - b. Constatations spécifiques relatives à (autorité 1)

- c. Constatations spécifiques relatives à *(responsable de la gestion du programme/projet A)*
- d. Constatations spécifiques relatives à *(responsable de la gestion du programme/projet B)*

## 3. RECOMMANDATIONS

Au vu des résultats de l'audit, le Contrôle financier émet les recommandations suivantes pour qu'il soit remédié aux erreurs et faiblesses relevées dans les systèmes de gestion et de contrôle :

- a. Principales recommandations et questions appelant la prise immédiate de mesures par (*entité compétente*)
  - 2 Recommandation 1
  - 2 Recommandation 2
- b. Recommandations pour la prise de mesures dans un(délai de) par (entité compétente)
  - 2 Recommandation 1
  - 2 Recommandation 2

#### **Annexe 2**

Programme/projet 1 : responsable de la gestion

Dépenses déclarées :...euros ; concours de la Communauté : ... euros

Le programme/projet concerne :....

Programme/projet 2 : responsable de la gestion

Dépenses déclarées :...euros ; concours de la Communauté : ... euros

Le programme/projet concerne :....

### - Autres entités visitées

Des réunions ont eu lieu avec les entités suivantes :

Autorité 1, responsable de . Des réunions ont eu lieu avec (membres du personnel et leurs responsabilités)

Autorité 2, responsable de . Des réunions ont eu lieu avec (membres du personnel et leurs responsabilités)

# - Méthodologie de l'audit

La méthode d'audit choisie reposait sur une démarche « descendante » fondée sur la piste d'audit documentée relative au domaine examiné. Une première visite a été effectuée auprès de ..., qui est l'autorité désignée pour de certifier les déclarations de dépenses et demander les paiements. Elle a été suivie de visites aux autorités responsables de l'exécution dans les domaines suivants....., et d'audits réalisés sur un échantillon de responsables de la gestion de programmes/projets.

Essentiellement fondé sur des entretiens avec le personnel compétent, l'audit avait pour objectif d'identifier les systèmes de gestion et de contrôle en place, et de vérifier la documentation relative à un certain nombre de déclarations de dépenses afin de s'assurer du bon fonctionnement des systèmes et de la conformité des déclarations avec la réglementation en vigueur et avec la réalité. En ce qui concerne l'exactitude des dépenses, l'audit a vérifié si la piste d'audit permet la réconciliation des montants déclarés à la Commission par les autorités compétentes et de la comptabilité des dépenses de chaque projet.

Des audits ont été réalisés sur place auprès des responsables de la gestion de programmes/projets afin de s'assurer du bon fonctionnement du système de gestion et de contrôle à ce niveau. Ces contrôles ont permis de vérifier en particulier (description détaillée des vérifications effectuées en relation avec les objectifs de l'audit).

#### **BIBLIOGRAPHIE**

• Commission européenne des auditeurs internes